

Ce jour quatriemes Juillet mil six cents quatre
vingt neuf apres les fiancailles faictes en l'eglise
parroissiale de ploumduin et les trois proclamations
des bans aus presens des grands messes par trois jours
solidumults Constitutifs s'avoit le vingt quatre
et vingt de sept six et vingt et neuf de Juin demie
sans oppoon quelconque et vide le decret de
Mariage de Marguerithe le frays par acte
du sixiemes Juin demie signe Noël Mosnaga, et
videt Moy Bedmure, soubs signe Curé de



ploumbin ay Interrogé publiquement
Allain moruan Et d'ad. Marguerite le page
Et de d'ad. Const. n'ont Mutuel par moy
solennellement pris par paroles de present les ay
Conjoint en mariage Et protestés de bonable
Et d'ad. M. re Jean Ouedal sieur de
dud. ploumbin de cercle maruvel de d'ad. le page
Jan Moruan père dud. Eponze, M. re qu'il b' d'ad.
Francois L'utaff & plusieurs autres qui ne
seautent signer. Et ay donné la benediction
Nuptiale d'ad. mariez Durant le St sacrifice
de la messe selon la forme de nosse messe
La Ste Eglise.

Allain moruan

Jean Ouedal

M. re de
ploumbin

P. Ermet
pretre & cure

protestant